Image not found or type unknown

Lettre invraisemblable d'un Huissier de Justice

Par **donia75**, le **02/07/2011** à **14:38**

Bonjour,
Je viens de m'inscrire sur votre site.
Ce matin, samedi, le 02 Juillet 2011, j'ai reçu une lettre simple (sans aucune marque à l'extérieur) qui a été postée le 30 Juin 2011 à NANTES (44) de la part d'un Huissier de Justice, Me Mireille BENTON - PIERCY, datée également du 30 Juin 2011.

Il est indiqué :
"Nous n'avons pas pu trouver une solution amiable à votre dossier.
Vous vous exposez au dépôt d'une requête à votre encontre permettant à notre confrère de ***se présenter à votre domicile pour dresser immédiatement une saisie conservatoire de vos biens****.*
En dernière solution, nous vous fixons un rendez-vous pour le :
Le 08 Juillet 2011
que nous vous demandons de confirmer au : ***0892.68.60.34 Poste 8910***
Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.
Maître PIERCY
Solde : 492,32*"*

Or, je n'ai aucune dette envers personne, aucun crédit.
En haut de la lettre à gauche, je vois les références suivantes :

N° dossier 15149295
Affaire 159510034
Créancier.....NC2

Or, je ne connais aucun établissement se dénommant NC2.

Toujours en haut de la lettre à gauche, il est indiqué :
"**Service Recouvrement**
Le bois d'Arthieul RN 14
95420 MAGNY EN VEXIN
Tél. : 08 92 68 60 34
Poste : 89 20"
J'ai mis en gras les lettres et chiffres exactes qui sont mis en gras dans cette lettre.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer comment dois-je réagir à une telle situation

invraisemblable ?? Où, éventuellement, puis-je réclamer cet Huissier ??

Je vous remercie infiniment pour votre réponse.

Cordialement,

donia75

Par **Claralea**, le **02/07/2011** à **14:59**

Bonjour, vous les appelez lundi pour leur dire qu'il y a erreur sur la personne, que vous ne devez rien à personne et que vous n'avez jamais eu à faire avec eux

Par **Domil**, le **02/07/2011** à **16:00**

ça c'est de l'huissier de justice qui fait du recouvrement AMIABLE (oui, ça n'en a pas l'air) et qui abuse de ses fonctions en vous faisant croire qu'il a les droits d'un huissier muni d'un titre exécutoire. C'est du bluff, pour vous faire paniquer.

Regardez : l'huissier est du 94, alors que vous êtes du 44 !!! Un huissier qui agirait officiellement serait de votre département.

Donc téléphonez mais attention, ils vont vous embrouiller, vous menacer des pires choses, ne les laissez pas parler, vous ne devez leur dire que "envoyez-moi copie du titre exécutoire qui vous permet de me réclamer de l'argent".

Par **Christophe MORHAN**, le **03/07/2011** à **16:46**

Bonjour,

Le recouvrement amiable est expressément prévu par le statut des huissiers de justice.

cette activité n'est pas soumise à la compétence territoriale du ressort TGI, elle peut s'exercer sur l'ensemble du territoire et l'officier ministériel pourra état de sa qualité.

pour la saisie conservatoire sur ordonnance du JEX après dépôt d'une requête,mesure conservatoire, il faudra par contre passer par un huissier territorialement compétent,du ressort du TGI de NANTES.

je conseille tout comme le précise DOMIL d'écrire en recommandé avec AR à l'huissier de justice en précisant n'avoir aucun lien de droit avec le créancier prétendu dans la correspondance.(verba volant...et de téléphoner, par contre évitez le numéro en 08, vous prenez les pages blanches, cela vous coûtera moins cher.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Domil**, le **03/07/2011** à **18:22**

Oui, si ce n'est pas un huissier du secteur, ce n'est que du recouvrement amiable avec des menaces et intimidations en se servant de son aura d'huissier.

Par **Christophe MORHAN**, le **03/07/2011** à **18:46**

bonsoir DOMIL,
Non, un créancier peut tout a fait faire le choix d'aller voir un officier ministériel près de chez lui sans considération pour le domicile du débiteur, que ce soit dans le cadre d'un recouvrement amiable ou d'une exécution forcée.

ensuite, s'il s'agit de faire délivrer un acte d'huissier, une sommation de payer (recouvrement amiable) ou régulariser une saisie, il devra passer par un confrère.
en pratique, l'acte est préparé par l'huissier du créancier et délivré par l'huissier territorialement compétent.

pour un courrier, lettre simple ou mise en demeure (fréquent), pour une intervention informelle sur place (rarissime), la compétence territoriale ne joue pas.

cela est prévu par la loi de 1991 et le décret de 1992, le législateur parle de "prêt de ministère".

Par **Domil**, le **03/07/2011** à **19:23**

oui, ce que je voulais dire c'est que la lettre en question, sa formulation, donne à penser que cet huissier a des droits, qu'il va pouvoir venir faire l'inventaire des biens, or il ne peut pas.

On est, ni plus ni moins que dans l'intimidation, avec des tas de termes officiels, des entêtes d'huissiers pour faire peur. Ce n'est ni plus ni moins que les manières des sociétés de recouvrement

Par **nepthys28**, le **18/07/2011** à **10:53**

bonjour

ce jour je recois la meme lettre sans entete officelle sans signature sans tampon et meme sans LA SOMME DU juste des menaces de ce rendre a une adresse ou je ne vie meme plus, et bien sur un numero commencent par 08 pour le reglement , comme je le pense ce courrier fait suite au lettres envoyé deja par neuilly contentieux.
une dette remontant a plus de 12 ans et pour laquelle aucune assignation n'a été effectué , je me suis rendu chez un huissier proche de chez nous pour etre sur ,il me dis qu'il peuvent

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

réclamer cette somme seulement si il y eu une assignation officielle , dans la lancer j'ai contacter le service des greffiers de notre region mais la encore aucun dossier a notre nom , pourquoi persisté et faire peur au gens avec ce genre de courrier. on t'ils encore des droits d'exécution ????

Par **Domil**, le **18/07/2011** à **11:27**

C'est de l'intimidation, vous voyez bien qu'ils ne sont pas venus faire la saisie.

Par **linamilana**, le **06/08/2011** à **07:04**

bonjour a tous

voila jai reçu moi aussi cette lettre qui es apparament la meme pour pas mal de personnes, en plus y vous explique rien mais alor rien du tout alor que generalement les huisier vous envoi o moin 10feuille avec des texte de loi et le pourquoi et a qui vous devais l argent.. de plus franchement jorai pu faire mieu moi meme avc mon ordii.. alor voila la question: esque c est une arnaque oui ou non?? parceque jai lu plein de temoigniage des personne leur on deja donner de l argents sans meme savoir exsactement quelle est la fameuse dete...!! je comprend pa ok jai deus trois dette que je paye chaque mois mes dette son regrouper donc je vois pa du tout se que jlui doit a cette mireille si telle est vrement son nom!? c est magniere ne son pa celle d un huisier de justice donc si quelqun a deja eu madame en personne devan sa porte??? merciii de me reponde si c est vrement un huisier ou non meme si je peine a y croire!!

merci merciii

Par **Stitchouette**, le **08/08/2011** à **12:45**

Bonjour,

Alors il m'arrive la même chose que vous mais par téléphone.
Depuis 15 j environ, 2 coups de fils. C'est une voix d'homme (presque métallique), qui se présente comme le cabinet Piercy, huissiers de justice et qui dit que l'on a jamais répondu aux précédentes demandes et que l'on doit donc rappeler rapidement au 0892.68.60.34, poste 8833, avant procédure judiciaire.
Je n'ai jamais reçu de courrier et je n'ai, aucune dette en attente.
Peut on se retourner ou porter plainte contre ce cabinet qui a l'air de viser pas mal de monde ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **denantes**, le **09/08/2011** à **04:36**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Diona75,
j'ai reçu, cette semaine, exactement le même type de courrier que vous, avec le même ton impératif et sans aucune mention du montant de la somme à payer. C'est en cherchant des informations sur "maitre" mireille BENTON-PIERCY que je m'aperçois qu'elle est relativement célèbre par ses pratiques et méthodes d'injonctions :
- Ses courriers ne sont pas signés.
- Les sociétés déclarant un soit-disant litige ne sont pas mentionnées.
- L'affirmation d'une saisie prochaine ne fait référence à aucune décision de justice.
- Les courriers sont adressés à des personnes qui sortent de son cercle géographique de compétence.
Je constate aussi des pratiques de harcèlement téléphonique sous des numéros masqués, tels qu'ils ont été mentionnés par de nombreuses témoignant sur différents forums (voir "les arnaques.com"). Je reçois moi-même de nombreux appels masqués sans messages...

Je vous recommande de prendre conseil auprès du tribunal d'instance et de la chambre d'huissiers de votre région. L'aspect quasi-illégal de ses courriers d'intimidation vous autorise aussi à porter plainte contre elle.
Vous pouvez également contacter l'association "UFC que choisir" pour être conseillée dans vos démarches.

Surtout ne réglez rien sur son site internet. Pour contacter son cabinet composez le 01 34 46 89 00 ou le 01 34 46 89 28. Inutile de la joindre par son numéro surtaxé!

Toutes les méthodes lui sont bonnes pour gratter de l'argent : j'ai consulté le bilan de solvabilité de son entreprise qui décline vers l'insolvabilité. Elle finira peut-être par avoir à faire à ses confrères...

En tout cas réagissez avant qu'une éventuelle procédure soit établie contre vous et à votre charge.
Renseignez vous et contre-attaquez comme je vais le faire dès demain.

Avec toute ma sympathie.

Par **colibry**, le **17/10/2011** à **21:53**

Visiblement, la personne qui envoie ce genre de lettre continue à sévir.

Je viens de recevoir une telle lettre (sans signature, sans somme spécifiée et sans indication de créancier).

Il est évident qu'il s'agit d'une escroquerie, mais qu'est-il possible de faire pour que cela cesse ?

Par **lilou78**, le **29/10/2011** à **15:38**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

J'ai réceptionné un premier courrier qui me réclamait une somme d'argent. Comme rien n'était précisé et ni clair sur la dette et le créancier, j'ai donc appelé. J'ai eu un homme qui m'a menacé par téléphone (bien sur) de me mettre au fichier des interdits bancaires sauf que cela avait été fait à l'époque. Je lui ai dit que c'était trop tard en effet je me suis déplacée à la banque de France, et ils m'ont confirmés que je n'étais plus fichée. A la banque de France, la personne m'a dit qu'ils ne pouvaient plus me ficher une 2nd fois. Il m'a alors menacé de saisir mes biens par huissier de justice, je lui ai rétorqué que j'aurai aimé avoir la copie du titre exécutoire pour autorisé la saisie et hop soudain il s'énerve (et pas moi) et me raccroche au nez looool. Le problème c'est que j'ai + de 5 ans de droit derrière moi :-) et que j'ai travaillé à la Cour d'appel et dans un TI, dommage non ??

De plus, après vérification des comptes c'est eux qui me doivent de l'argent je leur avais d'ailleurs réclamé (à l'organisme créancier). J'ai conservé un courrier de leur part reconnaissant leur dû à mon égard avec un relevé de compte venant de leur comptabilité, indiquant clairement un trop perçu, raison pour laquelle je ne voulais plus payer quoi que ce soit, c'était l'époque où je me laissais impressionné...

Curieusement, ensuite, j'ai eu à faire au service contentieux de Magny en Vexin à propos de ce mêle litige, et sans répondre directement à leur demande, mais pour les informer, je leur avais envoyé une copie de mon courrier de réclamation adressé auparavant à l'organisme avec l'Accusé de Réception, et la lettre de prouvant le du de "l'organisme créancier", tout ceci en lettre recommandée avec AR depuis silence total...J'ai d'ailleurs tout conservé y compris mon récépissé et copie de mes courriers ainsi que les leurs. Tout ce qui concerne ce litige, je le garderai à vie puis le transmettrai à mes descendants....ne jetez rien, gardez tout surtout même leurs lettres en envoie simple et intimidantes, quitte à faire des doubles et les déposer chez des personnes de confiance (notaire ou autres...) Vos enfants ou autres personnes de cœur en auront peut-être besoin, tenez les informés de ce litige, pour qu'ils sachent réagir, car lorsqu'on hérite on a les biens mais aussi les dettes...Comme cet organisme se réveille 6 à 15 ans après...On ne sait jamais vaut mieux être très méfiant...

Ce matin, je viens de recevoir ce type de lettre du Bref une aberration, ils font les sourdes oreilles, alors inutile de perdre du temps avec eux, ne vous laissez pas faire SURTOUT NE CEDEZ PAS !!

Si on vous téléphone demandez systématiquement l'orthographe du nom de votre interlocuteur,et notez le sur votre dossier avec la date d'appel et l'heure, demandez si la conversation est enregistrée et précisez que vous le souhaitez, rien ne vous empêche de les enregistrer aussi... cela les déstabilisent et les énervent !! et surtout garder votre calme, si c'est eux qui vous appellent pensez que c'est eux qui payent :-)))

Tous leurs courriers simples ne sont que menaces et intimidations, si vous êtes dans le doute, allez vous renseigner à votre mairie pour voir un conseiller juridique (consultation mensuelle souvent et gratuite surtout...) ou la maison de la justice à Versailles voir ce lien : http://vosdroits.service-public.fr/F20706.xhtml et UFC voici le lien choisissez selon votre département http://www.quechoisir.org/un-litige

De mon côté, je vais faire silence à ce courrier reçu ce matin le même que "Donia75" qui indique :

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

"Nous n'avons pas pu trouver une solution amiable à votre dossier.
Vous vous exposez au dépôt d'une requête à votre encontre permettant à notre confrère de se présenter à votre domicile pour dresser immédiatement une saisie conservatoire de vos biens.
En dernière solution, nous vous fixons un rendez-vous pour le :
Le 04 nov 2011 que nous vous demandons de confirmer au : 0892.68.60.34 Poste 8910
Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.
"maitre" mireille BENTON-PIERCY (non signé)

et je verrai la suite sinon j'irai à l'UFC, mais actuellement j'ai d'autres choses plus importantes à faire...De tout façon je leur doit rien qu'ils aillent au Diable !!

BON COURAGE A VOUS et n'oubliez pas ne cédez pas !

Par **Domil**, le **29/10/2011** à **16:30**

1) avertissez la DGCCRF
2) portez plainte en LRAR au Procureur de la République

Par **pica77**, le **26/11/2011** à **00:35**

Bonjour à tous,

Petit message pour vous avertir que j'ai déposé plusieurs plaintes contre "Maitre" Piercy Benton au mois de Juin dernier pour Escroquerie, Harcèlement et Faux usage de faux.

Je ne suis visiblement pas le seul selon le gendarme, je vous conseilles donc de faire de même si vous êtes ennuyé par ce soit disant huissier.

Par **lilou78**, le **16/04/2012** à **23:21**

Bonsoir,

juste pour vous confirmer qu'ils ne se manifestent plus depuis que je les ai appelé.

Si ils retentent je porterai plainte comme conseillé précédemment.

Et dans ce cas, je vous tiendrai informé :-) j'espère juste que personne ne se laisse avoir...

Bonne fin de soirée à tous !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Assistant juridique**, le **17/04/2012** à **09:57**

Pour les appels téléphoniques répétés ou agressifs, vous pouvez porter plainte sur la base de l’article 222-16 du Code pénal qui prévoit que "Les appels téléphoniques malveillants réitérés ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui, sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende."

Source : http://assistant-juridique.fr/recouvrement_amiable.jsp

Par **Mary95**, le **30/05/2012** à **16:19**

Bonjour à tous,
Je viens à mon tour vous exposer ma situation... J'ai moi aussi été harcelé par l'etude Maite PIERCY - Je tiens à confirmer que ce n'est pas un cabinet d'huissiers mais un cabinet de recouvrement amiable pas aimable! Je m'y suis rendu et en aucun cas à l'extérieur de cette officine une plaque ne mentionne les compétences ni même l'agrémentation d'huissier!

Leur courrier sont bidon, et j'ai du changer de numéro de portable autrement j'avais au moins une dizaine d'appels en privé pour me harceler de conseillé différent!

A présent j'ai eu une décision de justice qui m'a accordé des délais de paiement et malgré que j'ai commencé à payer avant même d'avoir été notifié ils continue à me mettre la pression que je vais avoir une saisie vente!

Bref, je ne les craind pas du tout, je suis dans mon droit! J'ai alors ecrit une lettre en RAR les menacant de cesser tout harcelement autement je porterai plainte et exposerai leur abus à la chambre d'huissier!
Une ecopie bien entenu à mon créancier et à leur avocats ! ils pourront pas dire que je n'ai pas averti...

Ils abusent de leur pouvoir ne vous laissez pas faire !

Par **Angy2302**, le **21/06/2013** à **16:55**

Bonjour,

Je vois que cela fait un peu plus d'un an que personne n'a écrit, mais sachez que moi aussi je viens d'avoir affaire à eux.

Je viens de recevoir un SMS écrit : " ETUDE PIERCY SANS APPEL CE JOUR UN RETOUR AU CREANCIER POUR SAISIE CONSERVATOIRE POURRA ETRE DEMNADE DOS 111150824 TEL. 0134468920

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Sara8**, le **02/07/2013** à **17:21**

Bonjour à tous,

Je viens également de recevoir un courrier de leur part aujourd'hui, je les ai de suite appelé ils ne m'ont trouvé clairement aucun arrangement même pire ils souhaitent m'augmenter la mensualité que j'avais au départ chez Co....s. Svp à ceux qui ont eux à faire à ce Cabinet avez vous trouvé des arrangements avec eux?
Merci d'avance et je souhaite bon courage à tous ne baissez pas les bras

Par **youris**, le **02/07/2013** à **17:52**

bjr,
comme souvent répété, sans titre exécutoire c'est à dire un jugement, huissiers et sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir coercitif contre le débiteur.
leur arme est le bluff afin de faire peur.
si vous payez c'est que vous reconnaissez la dette.
cdt

Par **Sara8**, le **02/07/2013** à **17:56**

bonjour Youris,

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **niko62620**, le **29/07/2013** à **14:04**

bonjour j ai recu un courrier du cabinet percy il reclame 1500euros ou la saisie de la voiture pour une échéance de 300euros non payé

Par **pseudozut**, le **29/07/2013** à **18:58**

bonsoir,

je crois que toute créance a un délai de prescription ; quelqu'un peut confirmer mes dires ??

merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Jibi7**, le **29/07/2013** à **19:36**

ya des delais mais surtout des formes : creances justifiées par une facture detaillee et des mises en demeure regulierement faites..
si les frais de justice reclamés sont prohibitifs n'hesitez pas a poser la question a la chambre des huissiers du departement .

Par **TITOU95**, le **17/10/2013** à **18:14**

Bonjour
Moi aussi harcelé par ce même individu, mêmes documents reçus. Je suis au chômage et j'attends que les Conseillers des Prud'hommes me confirment mon licenciement, ce qui n'a pas été fait par mon employeur. L'assurance pour ce crédit conso doit normalement prendre le relais puisque je pourrais lui adresser les duplicata de prise en charge par les ASSEDICS. Le prob de la banque pour ce crédit conso, c'est la forclusion. Ils ne veulent pas de jugement qui ne leur permettrait plus d'être dans les délais. D'ici un peu plus de 2 mois cette affaire sera forclose, puisque dépassée de 2 années depuis le dernier paiement du à ma perte d'emploi. Je suis comme vous harcelé. Ils réduisent la dette de moitié ! puis reviennent sur la décision et m'écrivent qu'ils ont déposé une demande au JEX de saisie conservatoire. J'ai vu que cette pratique était courante quand la forclusion approchait et que le JEX pouvait leur donner l'autorisation. A votre avis, vont-ils aller jusque là ? Leurs courriers n''ont ni queue ni tête, leurs SMS également. Je m'aperçois que je ne suis pas le seul dans ce cas. Pour déposer une demande de saisie conservatoire, quels sont les documents qu'ils devraient déposer pour parfaire leur dossier ? Normalement le JEX agit sur des arguments probants et je n'ai même pas le souvenir d'avoir reçu un quelconque courrier en recommandé. Dernièrement même courrier simple, ils me donnent un rendez-vous..
Merci de votre aide.

Titi

Par **youris**, le **17/10/2013** à **20:53**

bjr,
pour effectuer une saisie par un huissier, votre créancier doit avoir un titre exécutoire c'est à dire un jugement vous condamnant à payer.
en l'absence de titre exécutoire, aucune saisie ne peut être faite.
si c'est le cas ne payez rien , n'écrivez rien.
dites à votre créancier de s'adresser à un tribunal.
cdt

Par **mimi**, le **26/12/2013** à **13:08**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

bjr
comme vous j'ai reçu le même type de courrier en lettre simple le 24/12/2013 commençant par "nous n'avons pas pu trouver une solution amiable à votre dossier" et me fixant rendez-vous le 23/12/2013.Une saisie conservatoire serait requise. (A plusieurs reprises j'ai demandé à Neuilly Contentieux de me fournir des justificatifs, en vain.) Le numéro de téléphone commençant par 08 ne répond pas Dois-je en tenir compte ?,

Par **domat**, le **26/12/2013** à **13:27**

bjr,
à mon avis vous avez affaire à une société de recouvrement qui ne dispose d'aucun pouvoir coercitif contre vous à part celui de vous harceler.
donc ne répondez pas, ne payez rien et si la société insiste demandez leur une copie du titre exécutoire.
seul un huissier peut procéder à une saisie conservatoire.
cdt

Par **Jibi7**, le **26/12/2013** à **16:16**

ET SURTOUT
n'appelez pas ces numeros 089....qui ne sont que des pompes a fric supplémentaires!

Par **aemilie**, le **14/01/2014** à **19:52**

Bonjour,

Je me permets de vous présenter mon cas suite à la réception du même type de courrier que cité précédemment par l'étude de Mme Benton-Piercy.

Ma mère est décédée en septembre dernier, laissant derrière elle des crédits à la consommation dont certains contracté chez So****o. Des clauses d'assurance décès ayant été souscrites, nous avons adressé des courriers demandant à mettre en oeuvre les assurances. Si trois dossiers de So****o ont pris en compte par les assurances en question, il reste un dossier pour lequel la société de crédit ne nous a pas adressé de réponse quant à notre demande.
Et aujourd'hui nous avons donc reçu non pas une mais deux lettres de cette société de recouvrement amiable pour une affaire dite So**** siège: une au nom de ma défunte mère et une autre au nom de mon père, conjoint survivant. Celui ci n'ayant jamais signé de contrat de crédit, nous avions bonne espérance que l'assurance prenne également en compte ce dernier dossier de So****o.
J'ai bien compris que nous devions demander une copie du titre exécutoire, tandis que le décret 92-1112 du 1_ décembre 1996 relatif aux sociétés de recouvrement amiable exige que la lettre simple envoyée doit contenir des mentions quant au fondement de la dette et son montant mais aussi quant à la dette dans tous ses éléments (ce qui n'est pas le cas).

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Nous avons bien l'intention d'envoyer un tel courrier.
Cependant étant les héritiers de la personne qui a signé le contrat de crédit, ne risquons nous pas de faire tout de même l'objet de poursuites ultérieures ? Etant donné qu'une lettre a également été envoyé au nom de mon père, ne risque-t-il pas d'être considéré comme un co-emprunteur devant payer la dette?
Nous avons déjà exécuté les formalités de renonciation à succession, cela suffirait-il pour faire renoncer le créancier et l'étude de recouvrement amiable, nous les héritiers n'étant en aucun cas à l'origine de cette dette?

Je vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.
Peut-être que les personnes ayant eu affaire à cette même société de recouvrement ont-elles eu une solution à leurs problèmes ?

Cordialement

AEmilie

Par **Becca33000**, le **08/04/2014** à **22:06**

Bonjour, j'ai 15 ans et j'ai reçu un SMS, donc sur mon numéro de téléphone privé comme quoi je uis endettée. Je suis mineur j'ai prévenu mes parents ils m'ont dit d'envoyer stop pub. Pour le moment je n'ai rien reçu de plus. Mais je suis un peu anxieuse, ont ils le droit d'envoyer ca a une mineure ? Que dois je dire si ils m'appellent ?

Par **Laure3**, le **09/04/2014** à **19:55**

Bonjour,

S'ils vous appellent, ne répondez ou raccrochez dès que vous les reconnaissez.Ne discutez surtout pas avec eux. Si vous avez la possibilité de bloquer leur numéro de téléphone, faites le ou changez de numéro de téléphone demandez à votre opèrateur.
Regardez sur le forum www.experatoo.com où il y a de très
nombreux messages et conseils sur ces agences de recouvrement.

Vous n'avez rien à craindre. Bon courage.

Par **PINOT06**, le **03/09/2014** à **11:02**

bonjour
je suis relancer par ce pseudo huissier suite à un différend avec COxxxxis pour un crédit dont je n'arrive à avoir le détail
En effet le monsieur m'a menacé de me saisir tout ce qui se trouve dans notre appartement . je l'ai laissé parler et j'ai demander copie du pseudo courrier qu'i aurait expedie ,il s'est emporté et à raccroché. DONC PAS DE PANIQUE ILS NE PEUVENT RIEN SANS TITRE

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

EXECUTOIRE

Par **Parvati93**, le **27/10/2014** à **14:28**

Bonjour,
Il y a environ 2 semaines, j'ai aussi reçue une "Mise en demeure" (dans une enveloppe sans en-tête)de cette Me Mireile BENTON-PIERCY à Magny-en-Vexin, pour une somme de 52,60 Euros à payer sous 48 H ! elle serait soi-disant chargée par France Télécom (qui n'existe plus puisque rachetée par Orange) de recouvrer cette somme, sur un abonnement ligne fixe,(résiliée en janvier 2013!!)
Elle est mon unique interlocuteur et souhaite que nous trouvions ensemble une issue favorable à votre dossier;
a payer -soit par CB ou chèque,... ou téléphoner au 08.99.70.07.16... J'ai laissé de côté cette lettre à laquelle je ne m'attendais absolument pas puisque je ne dois rien à France Télécom et n'ai rien reçu de leur part depuis la résiliation !!
Et ce matin : nouveau courrier (toujours sans en-tête officiel posté de Magny en Vexin) avec cette fois une "convocation urgente" et qui dit : "mme, Votre créancier n'a pu trouver une solution amiable à votre dossier. Vous vous exposez à une procédure judiciaire permettant à notre confrère de -se présenter à votre domicile pour dresser immédiatement une saisie concervatoire de vos biens-(en gras dans le texte). En dernière solution, nous vous fixons un rendez-vous pour le 30 Oc.2014 (Où ? ce n'est pas indiqué) que nous vous demandons de confirmer au 0899.700.716 poste 8910; signé Maître Piercy.
= Aucun détail d'où ils sortent cette somme, pas de copie d'un quelconque courrier de relance de Fr.Téléc.
J'ai essayé d'appeler le 0899.. pour avoir des explications, mais n'ai pas eu de réponse.
Je n'ai pas l'intention de payer quoi que ce soit que je ne dois pas, mais est-il possible qu'un huissier se présente chez moi pour une saisie ?? et si je ne suis pas au domicile peut-il forcer la porte ??
Une angoisse de + dont je me passerais bien en ce moment?
Merci de vos réponses

Par **fanny13**, le **07/11/2014** à **01:13**

bonsoir,

eh ben l'étude Benton-Piercy est sitée de nombreuses fois et malheureusement je fais parti de ceux qui ont la chance de figurer dans leur répertoire téléphonique !!
Je doit a C*****S des retard sur mon crédit donc ils 'ont envoyer chez Mireille !! C'est mn mari qui a répondu la première fois au tel, on a essayer, en vain, de les rapeller sur le 08*******6 (surtaxées biensur) et la surprise le numéro n'est pas attribué !! Donc je leur ai envoyer un mail puis deux trois mm aucune réponse, donc aucun moyen de regler ce litige et la surprise menace par courrier, un pour moi (a mon nom de jeune fille) et un a mon mari (sa s'invente pas) .
J'ai eu un coup de flip quand j'ai lu qu'ils allait mendater quelq'un, donc j'ai appeler le 3939 pour me rassurer et il m'on bien confirmer que sans titre éxecutoires je risquai pas grand

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

chose.

Ce qui me chiffonne c'est le numéro qui n'est pas attribuer ... Je trouve cela louche ...

Fanny

Par **scarface**, le **19/11/2014** à **20:39**

Si vous êtes la cible d'un de ces organismes, je vous conseille de lui faire adresser la lettre suivante en recommandé avec accusé de réception.
Messieurs,

Vous m'avez prévenu que l'organisme XXX vous a mandaté pour recouvrir une certaine créance.
Cette somme étant l'objet d'une contestation de ma part, j'use de mon droit de demander l'arbitrage de l'autorité judiciaire.
Il appartient donc à cet organisme de solliciter le juge d'instance aux fins d'obtenir une « ordonnance portant injonction de payer ».
Le cas échéant, dès que celle-ci me sera signifiée par voie d'huissier, et en fonction des éléments présentés, je me réserve le droit, soit de payer, soit d'y faire opposition dans le délai d'un mois.
Le juge d'instance ou de proximité me convoquera en audience et je pourrais alors lui exposer mon point de vue, documents à l'appui.
Le juge pourra alors valablement trancher sur la validité de ladite créance ou non.
Il n'y a pas d'autres procédures. Je vous demande donc expressément de cesser vos relances et d'informer l'organisme qui vous a mandaté de ma position.
A partir de la date de réception de cette lettre, toutes relances de votre part, tant par courrier que par téléphone, seront considérées comme du harcèlement et de l'intimidation. Je n'hésiterai pas à porter plainte pour ce motif, ce qui hypothèquera sérieusement vos chances d'obtenir la validation de la dette par les voies judiciaires.

Je vous prie de croire, messieurs, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Par **PierreV59**, le **28/11/2014** à **09:59**

Hello !

Je suis moi aussi harcelé par ce Piercy sous forme de SMS, appels provenant de divers n° portables et n° privés et ce chaque jour (voir 2 à 3 fois / jour) depuis 2 mois (!)...
Hors, j'ai intercepté un N° que j'ai rappelé et il s'avère qu'ils cherchent une personne portant le même nom de famille que moi (mais pas le même prénom)...
Je me suis naturellement fâché "tout rouge"... Mais rien n'y fait : le blaireau continue !
A par lui casser la tête, existe t il une solution ???
(la gendarmerie me conseille de changer mon N° de portable : hors de question pour moi !)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **sohie83**, le **16/12/2014** à **08:21**

je suis harcelée par cette piercy, car je ne respecte pas sa date butoir le 03 de chaque mois, le montant de 55 euros que je paie le 28 de chaque mois. La somme que je dois à mon créancier Sofinco était de 1018,16 euros, je lui ai versé 154 euros sur son site de paiement plus 55euros comme convenue, elle a augmenté à 1245 euros.
Vu ses agissements, je vais devoir prévenir Sofinco de ses agissements et vérifier qu'elle reverse bien les fonds que je verse à mon créancier, qui je suppose doit être au courant, dans ce cas, je vais devoir porter plainte contre Sofinco et piercy.
Maintenant, je ne réponds plus aux différentes menaces, tout sera par écrit et envoyer par lettre recommandée et accusée de réception.
Ce n'est pas eux, qui décide, c'est nous.
J'ai envoyé au 15/12/14 un recommandée avec accuser de réception de cette lettre de scarface en l'adaptant à ma situation, car je conteste sa date de paiement par mois.
à partir du 17/12/14, tout courrier, coup de téléphone, intimidation sera considérée comme du harcèlement.

Par **Antonambre**, le **17/12/2014** à **16:51**

Bonjour,

Ce n'est pas un courrier que j'ai reçu mais par téléphone un serveur m'informe que je dois rappeler l'étude Piercy.
Telle ne fut pas ma surprise de constater que ce rappel est surtaxer. Mon correspondant me signale que je suis en non paiement d'une dette alors que le seul crédit que je possède est le remboursement de mon appartement.

Il est inadmissible de faire rappeler les gens sur un appel surtaxé surtout lorsqu'il ne sont concernés par aucune dette.

Par **shayaz13**, le **24/12/2014** à **02:05**

Bonjour
moi aussi j'ai reçu un message texte qui dit officier ministériel je cherche à vous contacter pour affaire vous concernant au 01 34 46 89 14
donc comme j'ai bien un crédit je me suis d abord renseigné sur internet. puis en voyant que ç été une arnaque , j'ai apelé et elle m à donner mon ancienne adresse mes paiements en retard en montant exacte et je lui es dit vous êtes une arnaqueuse c'est écrit sur internet et elle a dit je suis mandaté.
ensuite j'ai demandé logiquement un huissier transfert dans la région de résidence et envoie un courrier officiel pour allait chercher un acte et sa réponse à été je suis mandaté nationale alors du coup quand j'ai dit que j'étais ni solvable avec rien en poChe et sans travail lol ;) elle a dit patienté et hop j'ai raccrocher

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **sohie83**, le **24/12/2014** à **18:45**

Bonjour,
Il faut être procédurier avec elle, et surveiller ces faits et gestes.
enregistrer ses appels, ses messages, garder ses courriers, vos paiements. enfin bref tout!!!
cela fait cinq mois que je lui verse 55 euros par mois, elle ne m'a envoyé aucun récapitulatif de paiement des sommes versées
Par contre, elle est huissier de justice, elle a bien une immatriculation, mais elle gère mal ses affaires.
En tout cas toute correspondance avec elle, faite là par écrit et envoyé avec recommander accuser de réception.
Ne cédez pas à son chantage, par contre, vérifier bien vos contrat d'assurances, ce que contient votre contrat de prêt, enfin bref!! vos dettes peuvent remonter à très loin.

Par **ttu**, le **25/03/2015** à **14:03**

Bonjour

j'ai reçu un appel du 01 34 46 89 00. Sans message.
je n'ai aucune dette. Dois-je m'inquiéter ?
Que dois-je faire... rien.
C'est une arnaque ou c'est sérieux je n'ai pas réussi a comprendre avec tout ces poste

Par **Ngie77**, le **26/03/2015** à **19:44**

Bonjour, nous avons reçu le meme courrié avec aucune mention d'où vient la dette juste la somme à payer et la date de saisie à mon domicile or je n'est pas de credit et pas de dettes non plus je reçois des appels masqué tout les jours mes je ne repond jamais au numero inconnu mes j'aimerais savoir quoi faire contre c arnaqueurs pourriez vous m'aidez je vous remercie .

Par **titi02**, le **12/05/2015** à **18:56**

Bonjour,
j'ai reçu ce jour une lettre de ce cabinet en m'informant"Avis de phase judiciaire" : " vous avez refusé de solutionner votre dossier amaiblement, je vous informe que celui ci ser transmis à la juridiction compétente le 14 mai 2015"
"je vous rapelle qu'une décisionn de justice éxécutoire, permet la saisie de vos biens, comptes bancaires, véhicules et rémunérations"Cette m'a été envoyé en envoi simple, sans signature et le texte est imprimé en caractère grassur une grosse barre rouge en diagonale"
J'ai déjà reçu plusieurs courriers de cette personne et appel en demandant de rappeler au poste 9414.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Ceci concerne une dette que j'avais effectivement chez fidem, il y a au moins 5 ans et qui avait été levé suite à la fin del 'interdiction de crédit.Je n'ai plus jamais reçu de lettre de relance ou de menace de la part dee Fidem et malgrés mais demandes d'écheanciers, jamais de nouvelle.Dois prendre ses menaces au sérieux

Par **coc59**, le **20/05/2015** à **22:48**

Bonjour tout le monde je vous decrit en gros ma situation voila javai fait des forfait chez orange et au bout dun moment jai tout resilier mais comme je ne pouvait pas pauyer jai fait opposition sur mon compte et peu de tems a pres je recevai des lettre de huisser de madame mireille benton piercy et ceci dure depui au moin 1 a 2 ans alor que le forfait je lai arreter ya bien 3 ans maintenant et la jai encore recu une lettre de cette dame en me disant Que
sans reglement ou contact de votre part avant le 21 05 2015 je serai dans l obligation de transmettre votre dossier a lHuissier de justice de votre lieu de residence pour la somme de 256.76 euro
que doit je faire s il vous plait est ce que je fait comme si de rien eter ou je devrai payer merci de vos reponce

Par **Alexia14**, le **01/10/2015** à **06:37**

Bonjour

J'ai reçu une lettre de cette chère Mireille Benton-Piercy ! Bizarrement,elle me réclamait 940 euros...
Mais, lorsque je l'ai eu au téléphone, la dette avait baissé à 650 euros...
C'est assez étrange ! Surtout quand on sait que je ne lui ai rien payé. .. Je me méfie donc.
Mais, si elle continue à me harceler (fixe et portable), elle va vite m'énerver la taupe !

Par **noble**, le **16/10/2015** à **13:03**

moi je viens de recevoir une lettre d'un certain GUERRIER Dominique immeuble le Bois d'Arthieu RD14 95420 MAGNY avec le même numéro de téléphone que le soit disant huissier qui m'informe d'un remboursement je ne sais pas de qui mais il me demande de rappeler au 0892686034 numéro surtaxé

Par **noble**, le **16/10/2015** à **13:10**

bonjour
je viens de recevoir une lettre m'informant d'un remboursement de ne je sais pas qui avec le numéro de téléphone surtaxe suivant 0892686034 au nom de Mr Guerrier dominique immeuble le bois d'arthieul FR14 95420 MAGNY le guerrier en question n'existe pas à cette adresse je vais donner cette lettre à la gendarmerie

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **sabrina95**, le **19/10/2015** à **21:48**

Bonsoir. Je viens de recevoir une lettre de maître benton Piercy. Il est noté avis de saisie - vente mobilière. Elle dit vous avez refuse de solutionner votre dossier amiable" et elle me dit qu'elle va se présenter à mon domicile en présence d'un serrurier et des forces de l'ordre pour saisir mes bien. Sauf que je n'ai aucun montant de ma créance et pas le nom de mon créancier. Que dois je faire.elle me demande d'appeler à son numéro 01 34 46 89 14 pour confirmer ma présence. Est ce légale tout ça?

Par **Sou2311**, le **26/10/2015** à **00:00**

Bonjour je viens de recevoir le même courrier hier samedi normalement ils doivent passer le 28 /10/2015 pareil il y a rien de marquer pas de montant y a pas de nom du créancier juste si je veux payer et la menace

Par **Willeli**, le **09/11/2015** à **18:58**

Bonsoir,
J'ai reçu excatement les méme lettres que SAbrina95 et SOu2311, Je souhaiterais s'avoir si il ont mit leur menace a exécution?
Ma dette risque t'elle d'augmenter si je ne paie pas?

Par **jodelariege**, le **09/11/2015** à **19:38**

bonsoir ; soud2311 :sont"ils" passés le 28 /10/2015? si non relisez le sujet depuis le début .....

Par **mama99**, le **13/11/2015** à **04:26**

Bonjour je viens egalement de recevoir ce courrier du dominique guerrier quu souhaiterai me remboursser lol peut etre qu.il veulent me remboursser mes dettes mdr.

Par **nana74**, le **06/01/2016** à **16:24**

Bonjour, je viens de recevoir une lettre d'intimidation de l'huissier Thierry DRUON de Thonon (74) pour un recouvrement de 14'000 euros en faveur de Cofidis, organisme avec lequel je n'ai jamais eu affaire et d'apres leurs écrits selon ordonnance de 2002. Lettre ordinaire, sans RAR, non signée, impossible de les joindre par téléphone ... je laisse couler.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Lounette**, le **15/03/2016** à **05:38**

J'ai eu besoin de faire appel à un huissier de justice pour assigner mon ex employeur devant le tribunal des prud'hommes de Paris. Je suis allée à l'étude CERTEA située au103 rue Lafayette 75010 paris.
Le coût 200€ et l'assignation a été mal faite par le huissier. Résultat, je dois recommencer.

Je ne recommande pas CERTEA

Par **naja**, le **06/12/2016** à **16:59**

Apparemment Maître Mireille Piercy continue de sévir! Je viens de recevoir une convocation à son étude pour impayé!!!!

les conditions générales d'utilisations du site indiquent:
" les messages devront comporter des formules de politesse "

Par **poisson indigo**, le **03/01/2017** à **14:40**

Ah ah je sais exactement ce qu il faut faire.
J ai téléphoné et écrit à la chambre Départementale des Huissiers du Nord.
Ils m ont demandé de faire un courrier exposant les faits.
A la suite de cela l huissier sera contacté et devra répondre de ses actes devant un huissier de la Chambre disciplinaire et peu se voir retirer sa qualité d huissier de justice.
Les personnes qui m ont répondu m ont dit de le faire et plus nombreux nous seront plus fort sera le dossier.
si tu veux j ai fait une lettre type

Par **louvier**, le **18/01/2017** à **22:18**

Bonsoir,

si vous faites une lettre type pour l'attaquer en force, je suis preneur, car j'en ai assez de son harcèlement pour une dette sans preuve, avec des menaces, de la violence psychologique, bref, des pourris dans cette étude...

Par **méliline**, le **10/03/2017** à **10:43**

bonjour à tous,
j'ai reçu ce matin une convocation sans A/R de cette fameuse Mireille Benton sur la présente

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

à entête et signé, figure: le nom l'enseigne: ici Ca..l+, la somme dû, 59.70€, la date et l'heure du rendez-vous, le lieu MAGNY EN vexin (95). un Ps y figure en fin de page : en cas de difficulté, contactez moi au 08.92.68.60.34. comme d'autre internaute j'ai reçu avant cette convocation des sms demandant de rappeler 08.92.68.60.34, des appels robotisés de cette dame demandant de rappeler, chose que je n'est jamais fais! pourquoi, parce que je considère être dans mon bon doit de consommateur, d'avoir arrêter mon abonnement avant la date d'effectivité du contrat. je fais l'envoi en A/R aujourd'hui à Mme Benton une lettre accompagnée des copies du contrat, de mes deux lettres de résiliation, de l'article du reglèment concerant la résiliation en surbrillance! "on est pas des pigeons hein, tchiip!!"

Par **turet**, le **10/08/2017** à **10:29**

Bonjour

J'ai annulé un déménagement, prévu le 08/08/16, le 28/07/16. Pourquoi? la "pseudo" société de déménagement (mov24) que j'avais sollicité gérait le 28/07 en question le déménagement de mon oncle, déménagement qu'elle a massacré (camion sous dimensionné, meubles non protégés , personnel recruté sur le bon coin - 3 personnes - dont l'un a passé sa journée au téléphone- c'est mon oncle au final qui remonté les meubles...
Bref, après leur en avoir expliqué , j'ai décidé de ne plus avoir de contact avec cette société malhonnête qui malgré tout me relançait en septembre 2016 pour un impayé de 380€
Depuis le mois dernier, j'ai eu la surprise d'avoir un appel de l'étude benton-piercy (en n° surtaxé) mandaté par les services de recouvrement de mov24 pour récupération de l'impayé.
Je les ai donc appelé pour m'entendre dire (ce fut une surprise) que sous réserve de la fourniture de l'annulation du déménagement, un arrangement pourrait être conclus et que la somme de 300€ pourrait éventuellement.
Au vu des différents échanges, cette étude semble oeuvrée à la limite de la légalité.
Je ne sais pas trop quoi faire
- donner suite à leur demande et donc accepter la "dette"
- ne pas donner suite à leur demande
- une 3ème possibilité ??

Que me conseilleriez vous ?
Merci

Par **youris**, le **10/08/2017** à **13:19**

bonjour,
aviez-vous accepté un devis de cette société, passé commande, payer un acompte ou des arrhes ?
Salutations

Par **Kendrick**, le **06/12/2017** à **08:45**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

tout ca c'est du fake du faux !
n'appelez pas, ne répondez pas et surtout ne payez rien !!!!
grosse arnaque
je suis harcelée depuis un mois plat téléphone, ils s'agit toujours des meme personnes les messages sont enregistrés et passe en boucle.
je reçois un courrier me demandant de payer 7 +35 eur de frais d'huissier par carte en ligne.
C'EST UNE ARNAUQUE
mais comment les arrêtés ?
je vais aller porter plainte

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés